



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 5 mai 2025, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix  
 Nombre de membres présents : 14 représentants 19 voix  
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

**Délibération n° BS-2025/15**

**Objet : Création de poste d'attaché principal suite avancement**

**LISTE DES PRESENTS :**

<b>1° COLLEGE</b> 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	<b>5° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
<b>2° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique GUSMEROLI Stéphane MICHALLET Bernard
<b>3° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert WOLFF Corine	MONIN Michelle
<b>4° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix POZO Jean-Christophe
	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

<b>1° COLLEGE</b> pouvoir = 6 voix REY Freddy à BERANGER Nathalie VIAL Cédric à BERANGER Nathalie	<b>5° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix CHAVAND Christelle à BREYTON Stéphanie EYMERY Clémentine à BREYTON Stéphanie MOREL Véronique à PICHON-MARTIN Bertrand
<b>2° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	
<b>3° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix EGO Catherine à CLOUZEAU Dominique LAVAL Sylvain à ESCARON Dominique
<b>4° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix HABFAST Claus à CLOUZEAU Dominique BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	BOIX-NEVEU Arthur
	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix MOLLIERE Denis à WOLFF Corine

Votants (en voix) : 39  
 Exprimés (en voix) : 39  
 Pour : 39  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **Objet : Création de poste d'attaché principal suite avancement**

### **CONTEXTE**

Du fait de son ancienneté, un agent contractuel est arrivé à l'indice sommital de sa grille d'attaché territorial. Le Parc doit créer un poste d'attaché principal à temps complet afin que l'agent puisse poursuivre son avancement.

Dès que le poste d'attaché territorial sera vacant et après avis du Comité Social Territorial, il sera supprimé.

### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:**

- ***De créer le poste d'attaché principal à temps complet,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente décision.***

Ainsi fait et délibéré le 5 mai 2025,  
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **06 MAI 2025**

